

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
Nombre de membres présents : **25**  
Nombre de votants : **34**  
Date de convocation : **05/12/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 12 DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

**OBJET : MODIFICATION DELIBERATION 96-19 :  
AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES  
MAGASINS POUR 2020**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOUSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, RUIZ, PEREZ, RAYNAL, BATALLER-SCIRE (Thuir) – ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

N.CRUQ (Fourques) à JL.PUJOL  
C.VILA (Oms) à G.CHINAUD  
P.XANCHO (Saint Jean Lasseille) à A.PUIG  
JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL  
A.BOURRAT (Thuir) à N.MON  
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL  
R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT  
M.LESNE (Tordères) à R.OLIVE  
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

BELLEGARDE (Passa)  
M.FERRER (Terrats)  
P.MAURY (Thuir)  
J.AMOUROUX (Tresserre)

**Monsieur Raymond LEMORT** est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

108/2019

**AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES MAGASINS POUR L'ANNEE 2020 –  
MODIFICATION :**

- VU** l'article L3132-26 du Code du travail fixant les modalités d'autorisation d'ouverture des commerces de détail le dimanche,
- VU** la sollicitation de positionnement de la Communauté de Communes des Aspres par la Ville de THUIR,
- VU** la délibération n°96-2019 approuvant l'ouverture dominicale des magasins sur la commune de THUIR pour 6 dates en 2020

Le Président **RAPPELLE** la délibération adoptée à l'unanimité le 19 Septembre 2019 donnant un avis favorable à l'ouverture dominicale des magasins pour 6 dimanches en 2020 sur la commune de THUIR.

Il **INFORME** l'Assemblée de la demande d'élargir le nombre de dimanches d'ouverture, communiquée tardivement par une enseigne à la Ville de THUIR .

Il **PRECISE** que 11 dates seraient ainsi retenues pour 2020, détaillées comme suit :  
12 Janvier, 12 avril, 31 mai, 5 Juillet, 1 Septembre, 22 et 29 Novembre et les 6, 13, 20 et 27 décembre 2020.

Il **INDIQUE** que l'avis favorable de la Communauté de Communes des Aspres est nécessaire afin de valider la présente dérogation au principe du repos dominical.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir valablement délibéré  
**A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés

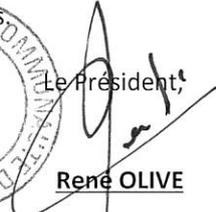
**PREND** note de la demande modifiée du Conseil Municipal de la Ville de THUIR, favorable à l'ouverture des magasins de détail pour 11 dimanches sur l'année 2020, dont 5 de sa compétence propre et 6 selon l'avis du Conseil Communautaire ;

**DONNE** un avis favorable à l'ouverture des magasins sur la Ville de THUIR tel que demandé ;

**MODIFIE** les jours d'ouverture dominicale des magasins pour l'année 2020 comme suit :  
12 Janvier, 12 avril, 31 mai, 5 Juillet, 1 Septembre, 22 et 29 Novembre et les 6, 13, 20 et 27 décembre 2020.

**DIT** que copie de la délibération sera transmise à la ville de THUIR dès son caractère exécutoire effectif.

Ainsi Fait et Délibéré à THUIR, les jours, mois et an que dessus

  
Le Président,  
  
**René OLIVE**